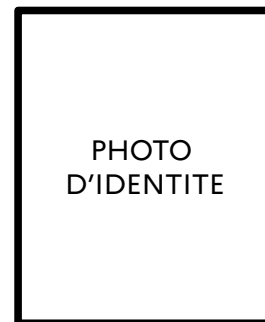




**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de la citoyenneté et des activités réglementées
Mission Accueil de l'Usager



DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE

TAXI VTC VMDTR

MOTIF DE LA DEMANDE*:

Première demande : Examen
 Équivalence

Renouvellement
 Mobilité

Duplicata : Perte
 Vol

CIVILITÉ :

Nom*: Prénom*:
(Nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Date de naissance*: / / à (ville, département, pays)* :

ADRESSE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ET COORDONNÉES :

Adresse (numéro et voie)*:
Étage Appartement Lieu-dit

Code postal*: Ville*:

Numéro de téléphone portable*:

Adresse e-mail **EN MAJUSCULES**, unique moyen de contact pour la commande de votre carte professionnelle* :

.....@.....

TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE DE CATÉGORIE 'B' :

Numéro à 12 chiffres : ... /.../... /... /... /... /... /... /... /... /... /...
Délivré le/...../..... à

Sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur.

*** Mentions Obligatoires**

En vertu de l'article 441-2 du code pénal, le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'article ci-dessus.

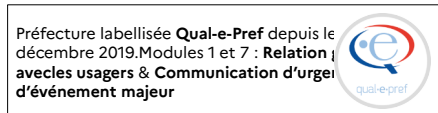
Fait à : Le :/...../.....



La signature ne doit pas dépasser ou toucher le cadre

Préfecture de Haute-Savoie
Service BCAR/ Taxis-VTC
Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex

Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-taxis-vtc@haute-savoie.gouv.fr
http://www.haute-savoie.gouv.fr/



DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR LA DÉLIVRANCE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

Le dossier peut être transmis par voie postale, ou remis lors d'un rendez-vous pris avec la section taxis/VTC sur le site internet de la préfecture de la Haute-Savoie.

● **Pour toute demande, merci de fournir les pièces suivantes :**

- Formulaire de demande de carte professionnelle, dûment complété et signé.
- Photocopie** recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, ou d'un titre de séjour **en cours de validité.**
- Photocopie** recto-verso du permis de conduire de la catégorie 'B' **en cours de validité** et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L.223-1 du code de la route.
- 2 photographies d'identité récentes conformes aux normes en vigueur
- Copie** justificatif de domicile de mois de 3 mois (*facture d'eau, électricité, gaz, téléphone, internet...*) **ou** attestation d'hébergement d'un tiers accompagnée d'une facture et la pièce d'identité du tiers.
- Copie** certificat médical délivré par un médecin agréé par le préfet ou la fiche médicale du conducteur (carte jaune) en cours de validité.

● **Selon le motif, joindre en complément les pièces mentionnées :**

➔ **PREMIÈRE DEMANDE :**

- Copie** attestation de réussite à l'examen et relevé de notes, délivrés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie

OU

- Pour les demandeurs de carte professionnelle VTC ou VMDTR par équivalence: Justificatifs d'une expérience professionnelle de 12 mois soit **1607 heures au minimum** dans des fonctions de conducteur professionnel de personnes au cours des 10 années précédant la demande:

- Pour les salariés: **Copie** 12 bulletins de salaire (ou plus si temps partiel) faisant apparaître le total des heures demandées et la mention de conducteur professionnel de personnes, **copie** contrat de travail, **copie** d'une ou plusieurs attestations d'employeurs.
- Pour les non-salariés: **copie** extrait Kbis de l'entreprise, déclaration de l'activité d'auto-entrepreneur ou immatriculation au registre des métiers accompagné de la **copie** de tout document, notamment comptable, permettant d'établir la réalité de l'activité sur la période concernée.
- Pour les conducteurs de taxi ou conducteurs VTC d'un autre département : **copie** de la carte professionnelle en cours de validité.

- Pour la première demande taxi uniquement, une **photocopie** de l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement "Prévention et secours civiques de niveau1 – PSC 1" ou équivalent, délivrée depuis moins de 2 ans.

➔ **RENOUVELLEMENT / MOBILITÉ :**

- Photocopie** de l'ancienne carte professionnelle.
- Photocopie** Attestation de **formation à la mobilité** pour les chauffeurs de taxis d'un autre département; l'ancienne carte professionnelle sera à remettre à mes services **dès réception de la nouvelle carte.**
- Photocopie** attestation de **formation continue** (rappel: une formation continue doit être effectuée tous les 5 ans par tous les chauffeurs, dans un centre de formation agréé).

➔ **DUPLICATA :**

- Photocopie** de l'ancienne carte professionnelle.
- Attestation sur l'honneur de perte de la carte professionnelle **ou copie** du procès-verbal de déclaration de vol.

Avant la validation de votre carte professionnelle, le service procédera à la vérification de la validité de votre permis de conduire et du bulletin n°2 de **vos casier judiciaire qui doit être vierge avant toute demande.**

La carte professionnelle de conducteur taxi, VTC ou VMDTR est fabriquée par l'imprimerie nationale qui vous contactera par e-mail pour effectuer le paiement (environ 62€) et expédiera directement la carte à votre domicile.